Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_244-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	70
Procurations	07
Votants	**77**
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1er juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_244-DE

Délibération

DEL2026-07-244 ÉVÈNEMENT SPORTIF « TRIEUX SWIM RUN » TARIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant la volonté de Guingamp-Paimpol Agglomération de promouvoir les activités sportives de pleine nature et de valoriser le territoire de l'estuaire du Trieux ;

L'organisation d'un événementiel sportif intitulé « le Trieux Swim run » est reconduit pour la 4ème édition le 20 septembre 2026 selon un format légèrement différent du Trieux Kayak Trail. La nouvelle proposition consistera à effectuer une course à la nage en eau libre et une course à pied. Le départ s'effectuera au port de Loguivy de la mer le 20 septembre 2026. Deux parcours seront proposés ; un grand parcours : 10 km dont 1 500 m de natation et un parcours découverte : 6 km dont 700 m de natation. Une des disciplines ayant été modifiée, il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs pour cette manifestation sportive.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve l'organisation de l'épreuve sportive dénommée « le Trieux Swim run » le 20 septembre 2026 ;
- Fixe les tarifs d'inscription comme suit :
- Grand parcours: 30,30 € par participant ;
- Parcours découverte : 13,80 € par participant.
- Précise que les frais de gestion de la plateforme d'inscription ainsi que les participations fédérales éventuellement dues à la Fédération Française de Triathlon sont perçus directement selon les modalités définies par les organismes concernés ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY